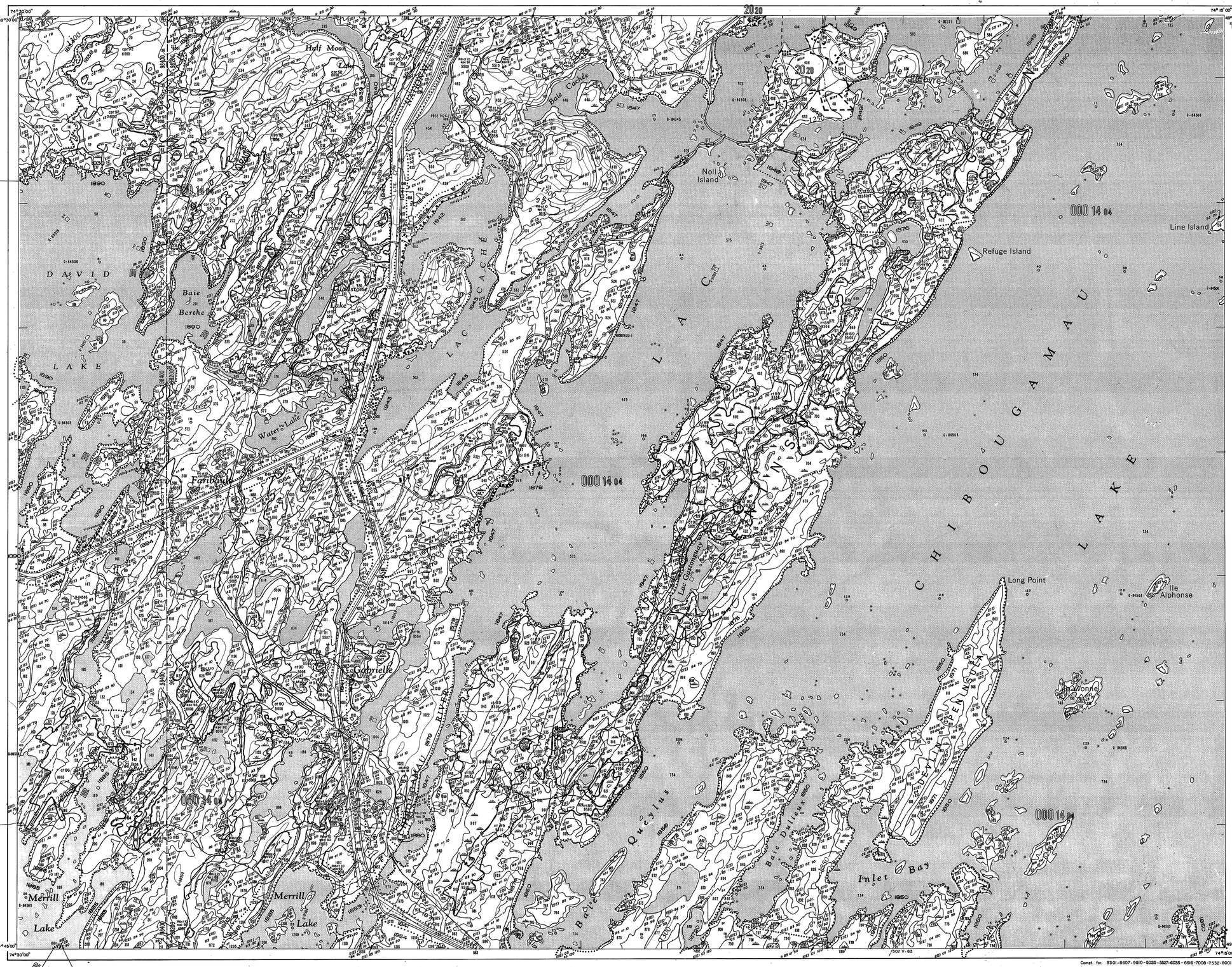

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	CT
Coupe avec protection de la régénération	CPR
Coupe avec réserves de semenciers	CRS
Coupe par bandes d'ensemencement	CBE
Coupe à diamètre limite	CDL
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	CDLD
Coupe de jardinage	CJ
Brûlage partiel (brûlé ou à brûler)	BPB
Préparation de terrain	PT
Plantation en récipients	PR
Plantation de boutures	PB
Ensemencement	ens
Éclaircie commerciale	EC
Récolte dans les lisières boisées (aucun de libres).	

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à pruche	R (P)
— — à peuplier (plantation)	R (PE)
Pessière	
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée réservée)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (M)
— — à pruche	E (P)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à sapin et/ou épinette	E (SE)
— — plantation d'épinette blanche)	EPR (E)
— — plantation d'épinette de Norvège)	EPR (E)
— — plantation d'épinette noire)	EPR (E)
— — plantation d'épinette rouge)	EPR (E)
Sapinière	
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée réservée)	S (SE)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à pruche	S (PE)
— — à peuplier (plantation de sapin baumier)	SPR (SB)
Pinède à pin blanc	
— — — — (pin rouge occupent plus de 75% de la portée réservée)	PB (PR)
— — — — avec thuya (cèdre)	PB (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (EE)
— — — — avec mélèze	PB (M)
— — — — avec pin gris	PB (PG)
— — — — avec pruche	PB (PE)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (SE)
— — — — Plantation de pin sylvestre	PB (p)
Pinède à pin gris	
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réservée)	PG (PG)
— — — — avec thuya (cèdre)	PG (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (EE)
— — — — avec mélèze	PG (M)
— — — — avec pin blanc	PG (PB)
— — — — avec pruche	PG (PE)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (SE)
Cédrière	
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réservée)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EE)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (SE)
— — — (plantation de thuya)	TsO p
Prucheraie	
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réservée)	Pe (PE)
— — — à thuya (cèdre)	Pe (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pe (EE)
— — — à mélèze	Pe (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pe (PB)
— — — à pin gris	Pe (PG)
— — — à pin gris	Pe (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pe (SE)
— — — (plantation)	Pe (p)
Mélèzin	
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réservée)	M (M)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (EE)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
— — — à pin rouge	M (PR)
— — — à pin gris	M (PG)
— — — à pruche	M (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (SE)
— — — (plantation de mélèze européen)	MM2 p
— — — (plantation de mélèze japonais)	MM1 p
— — — (plantation de mélèze kurlich)	MKL p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	FI (PG)	FI (PG)
— — — — avec pin blanc	FI (PB)	FI (PB)
— — — — avec pin rouge	FI (PR)	FI (PR)
— — — — avec résineux	FI (R)	FI (R)
— — — — avec sapin	FI (SE)	FI (SE)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	FI E	BB (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (EE)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	BJ (PB)	BJ (PB)
— — — avec pin rouge	BJ (PR)	BJ (PR)
— — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Peuplerie avec sapin	PE (SE)	PE (SE)
— — — avec pin blanc	PE (PB)	PE (PB)
— — — avec pin rouge	PE (PR)	PE (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	PE (E)	PE (E)
— — — avec résineux	PE (R)	PE (R)
Feuillus résineux	EV (R)	EV (R)
Feuillus résineux	EV (R)	EV (R)
— — pin blanc	EV (PB)	EV (PB)
— — pin rouge	EV (PR)	EV (PR)
Mélanges à feuillus résineux	M (R)	M (R)
— — — sur station humide	MFR (R)	MFR (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	FI
— — — sur station humide	FI
— — — sur station humide	FI
— — (plantation)	Fp
Bouleau à bouleau blanc	BB
— — à bouleau jaune	BJ
Peuplerie	PE
Érablière rouge	Er
Érablière	EV
— — à bouleau blanc	EV (B)
— — à bouleau jaune	EV (BJ)
— — à hêtre	EV (H)
— — à feuillus d'essences intolérantes	EV (FI)
— — à feuillus d'essences tolérantes	EV (FT)
Plantation de bouleau blanc	BoB p
— — de bouleau jaune	BoJ p
— — de peuplier	PeO p
— — de peuplier hybride	PeH p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Julienne

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cpl
Éclaircie	ec
Épaisse légère	el
Brûlé par feu	brû

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊖ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis totale	ct
Épidémie sévère	ns
Chablis	ch
Promotion	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
20 "	30-50 "
30 "	50-80 "
50 "	80-120 "
120 "	120 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
10 (ans)	70-30 (ans) 30-70 (ans)
20 "	80-30 " 30-80 "
30 "	90-30 " 30-90 "
50 "	90-50 " 50-90 "
120 "	120-50 " 50-120 "
	120-70 " 70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de la dominance de feuillus tolérants, inférieur à 90 cm
Autres peuplements, inférieur à 60 cm
Vieux inéquienne: Plus de la dominance de feuillus tolérants, supérieur à 90 cm
Autres peuplements, supérieur à 60 cm

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	ondulé
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Escarpée	91 % et plus	e
Superficie autre	Superficie autre de pente < 31%	s

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 c2 50 m ⊖ — défoliation, classe de pente, classe d'âge, origine, classe de densité, classe de hauteur, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C1 c60 D1 — classe de pente, classe d'âge, origine, classe de densité, classe de hauteur, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: BLAIS, NG NEIL & ASS.
SIGNATURE: Claude Blais

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1994; Année de publication: 1995; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	2
Unité de gestion	26
Unité d'aménagement	1
Unité de sondage	2*
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	14
Concessionnaire ou autres	04*
Bassin hydrographique	403
Bassin primaire	06
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	98900*
Division de recensement	3
Municipalité	1
Cadastre	
Parcelle	1964 *
Région écologique	12b
Municipalité régionale de comté	

*: Signifie que le composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/8/84
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-J-2	32-J-1	32-I-4
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-G-15	32-G-16	32-H-13
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-G-10	32-G-9	32-H-12

32 G/16 S.O.

Compt. for. 8301-8607-9510-5025-5527-6035-6616-7008-7532-8001
À jour: avril 1997

22